



CHARTRE D'ACCUEIL

ESPACE COLLECTIF OFF · TADAM 2027

Porté par le Collectif errances (collectif basé dans le Nord dont l'activité principale est la création et la diffusion de spectacles), **TADAM** est un espace collectif OFF dédié à la diffusion marionnette tout public de la Région Hauts-de-France, lors du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes de Charleville-Mézières.

En septembre 2027, ce sera la 4ème édition.

Pendant 9 jours, la ville de Charleville-Mézières est investie par des spectacles surprenants, audacieux et s'adressant à tous les publics, n'hésitant pas à créer des passerelles avec le cirque, la danse, les arts plastiques, le théâtre...

TADAM consacre son espace aux formes contemporaines de marionnettes.

L'équipe de coordination de **TADAM, bénévole en amont, pendant et après**, est composée d'acteur·ice·s du spectacle vivant, de spectateur·ice·s, de passionné·e·s de la marionnette au sens large du terme.

En partenariat avec la Ville de Charleville-Mézières, elle assure la coordination générale et technique, la recherche de financements et la gestion financière, la réalisation du planning et des supports de communication etc...

L'équipe de coordination de **TADAM** fait au mieux pour monter un lieu de diffusion de spectacles et de convivialité pour vous, compagnies du Off, comme pour le public. Nous travaillons collectivement pour vous offrir les conditions les plus respectueuses et professionnelles possibles. Cependant, il nous est important de vous rappeler que nous sommes tributaires de décisions extérieures à l'organe interne de **TADAM** : Nous restons dépendant·e·s de l'organisation globale et des décisions du festival (IN et OFF), de la ville, de la préfecture et des subventions que nous percevons pour mener à bien ce projet.

Merci de votre compréhension.

La présente charte rappelle les principes de fonctionnement de l'espace **TADAM**, lui permettant d'exister dans les meilleures conditions.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance avant votre candidature, afin de vérifier que nos conditions vous conviennent.

Si votre spectacle est sélectionné, il vous sera demandé de signer cette charte.

Préambule

L'espace **TADAM** se tient à Charleville-Mézières dans le cadre du OFF du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes.

Les compagnies peuvent postuler à notre appel à candidature à condition d'être **basées dans la Région Hauts-de-France**.

Les compagnies peuvent postuler à condition de présenter un **spectacle autour des arts de la marionnette** : cette limitation est indispensable pour conforter la spécificité du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes.

Dans un premier temps, les compagnies ont transmis au comité de sélection **TADAM** une documentation complète via le formulaire de candidature, soit :

- un dossier de présentation du spectacle (description, résumé, articles, photographies libres de droit avec copyright).
- une fiche technique (espace scénique, représentation en extérieur/ chapiteau, temps de montage/démontage, jauge, besoin technique).
- les noms et qualité de leur(s) responsable(s), ainsi que les coordonnées précises et le statut juridique (association, SA, SARL...) de leur structure.

Le dépôt d'un dossier de candidature ne garantit en aucun cas une sélection.

Si votre spectacle est retenu, nous vous demanderons alors de confirmer votre venue en signant :

- la présente charte et en la renvoyant à l'adresse mail suivante : tadam.errances@gmail.com
- la charte VHSS + la charte de comportement à titre individuel pour chaque membre de votre compagnie présent·e sur l'espace TADAM.

Sans ces documents, votre participation ne pourra être confirmée.

TADAM, porté par le Collectif errances, s'engage à :

Article 1 : Le Lieu

Pour cette 4ème édition, nous sommes contraint·e·s de changer de lieu ! Nous travaillons activement avec la ville afin de nous trouver un nouvel espace.

Article 2 : Catering et hébergement

TADAM s'engage à prendre en charge les repas de votre équipe pendant les temps de montage et démontage de l'espace.

Ensuite, pendant l'exploitation du festival, **TADAM** s'engage à vous proposer un catering sur place à un prix avantageux, composé de repas chauds et équilibrés, adaptés aux régimes alimentaires de chacun·e, midi et soir.

Pendant la durée du festival, votre équipe aura accès à un tarif préférentiel au Bar.

À ce jour, dans la contrainte de changement de lieu, nous ne pouvons vous garantir d'espace camping comme ce qui était proposé lors des éditions précédentes. Sachez que nous travaillons au mieux, avec la Ville de Charleville-Mézières, afin de trouver des solutions pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Article 3 : Horaires

TADAM s'engage à vous proposer un/des horaires et lieux de passages en cohérence avec les contraintes d'espace, du lieu et de disponibilité de toutes les compagnies. Nous faisons au mieux pour que chaque compagnie puisse rencontrer le public adapté à sa proposition en favorisant les spectacles tout public en soirée et les spectacles très jeunes public le matin par exemple.

Article 4 : Lieux de représentations

TADAM s'engage à vous donner accès à un espace de jeu sur un ou plusieurs créneaux.

Sur le site vous disposerez, selon votre spectacle, soit d'un espace de jeu sous chapiteau (si votre spectacle nécessite une implantation lumière), en extérieur (lieux à définir en fonction

de la programmation) ou d'un espace pour votre structure autonome de spectacle (yourte, caravane...).

Article 5 : Technique

TADAM s'engage à vous fournir les espaces et conditions de jeu demandés dans votre candidature dans la mesure du possible.

L'implantation lumière du chapiteau est réalisée dans un esprit de mutualisation du matériel.

Pour rappel, dans la mesure du possible, nous demandons aux compagnies un maximum d'autonomie technique que ce soit matériel ou humain.

Le comité technique **TADAM** reviendra vers vous pour organiser au mieux l'implantation technique en fonction de la fiche technique jointe à la candidature.

Notre espace est équipé d'un accès électrique et d'une arrivée d'eau.

Il n'y a pas de gardiennage sur notre espace.

Article 6 : Communication

TADAM s'engage à prendre en charge la rédaction et l'impression des supports de communication de l'espace, en partenariat avec la ville de Charleville Mézières (plaquette, affiche et support Web).

TADAM est également présent sur les réseaux sociaux et dans la presse.

Les éléments digitaux (programmation en ligne + application de la ville) seront mis à votre disposition en juillet 2027 pour que vous puissiez relayer cette communication par vos propres moyens. Les plaquettes et les affiches papier ne seront disponibles qu'à partir du début du montage du festival.

TADAM gère l'envoi de plusieurs newsletter auprès des programmeur·ice·s et s'engage à créer un espace sur Hello Asso pour leurs réservations. Nous vous fournirons ce lien dès que possible.

TADAM s'engage également à envoyer la programmation à l'ensemble des établissements scolaires et structures accueillantes de la Région Grand Est, sans pour autant garantir leurs participations.

Article 7 : Administration et assurance

TADAM est porté administrativement par l'Association Collectif errances, dont le siège social est situé au 2 rue Michel Servet à Lille, en coordination avec la Ville de Charleville-Mézières.

Le Collectif errances déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de la manifestation en matière de responsabilité civile.

Il est également responsable de l'embauche de ses salariés.

Article 8 : Responsabilités

Le Collectif errances, pour **TADAM**, est responsable de l'obtention des éventuelles autorisations administratives, notamment en matière d'utilisation du domaine public et de l'ouverture temporaire d'une buvette.

Le Collectif errances/**TADAM** n'est pas organisateur mais coordinateur d'un espace en conventionnement temporaire avec la Ville de Charleville-Mézières et la Préfecture des Ardennes.

Article 9 : Recettes

Pour rappel, l'espace **TADAM** n'achète pas vos spectacles, néanmoins, la billetterie à prix libre et les chapeaux ainsi que la billetterie des groupes et scolaires sont mutualisées et répartis équitablement pour soutenir les différentes compagnies et organiser **TADAM**.

Ce budget sert donc d'une part aux frais d'organisation et d'autre part à valoriser le temps d'implication par personne et par jour de présence sur l'espace des compagnies (jours de jeux, montage et/ou démontage compris).

TADAM assure la gestion de la répartition (après le festival).

Article 8 : Droits d'auteur·ice·s et autres

TADAM ne prend pas en charge les droits d'auteurs et les autres droits voisins.

Votre compagnie s'engage à :

Article 1 : Suivi de la coordination

Votre compagnie s'engage à être vigilante et au maximum réactive aux mails de **TADAM** concernant la coordination et la préparation technique. Ces mails et donc ces informations et demandes seront précieuses pour la bonne organisation de cet événement d'ampleur.

Votre compagnie s'engage à communiquer nos informations de coordination, nos valeurs et nos conditions à chaque membre de votre équipe présent sur le festival. Afin qu'à l'arrivée sur l'espace, tout le monde soit conscient et au courant.

Article 2 : Montage et démontage

Votre compagnie s'engage à participer au montage ou démontage (l'un ou l'autre selon vos dates de représentations). Nous entendons par cela le montage et démontage de l'entièreté de l'espace : chapiteau, décoration, mise en place des différentes installations, affichage dans la ville, préparation des repas... L'équipe de coordination encadrera évidemment ces temps afin que cela se passe dans de bonnes conditions.

Nous rappelons ici que cela concerne l'entièreté de votre équipe (artistes, technicien-ne-s, chargé-e d'administration, diffusion...) et qu'en cas de non-respect, nous nous donnons l'autorisation d'annuler votre venue.

Nous rappelons également que **TADAM** ne peut exister sans la participation des compagnies et qu'il s'agit d'un lieu avec une **énergie collective**.

Article 3 : Arrivée et règlement des repas

À l'arrivée, le-la représentant-e de votre compagnie s'engage à se présenter au responsable de l'accueil des compagnies afin de régler les repas (réservés en amont le cas échéant) et de récupérer les badges de l'ensemble de votre équipe.

Ce badge nominatif permet d'identifier les acteur-ice-s de **TADAM** et donne accès à la zone technique, la zone catering, mais aussi l'accès gratuit aux spectacles programmés par **TADAM** et à des tarifs préférentiels au bar.

Chaque membre de votre équipe s'engage à ne pas prêter son badge à une personne extérieur afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement de l'espace.

Article 4 : Communication

Votre diligence et la clarté des informations que vous nous fournirez faciliteront notre capacité à remplir la plaquette et l'application du festival à destination des professionnel·le·s et du public, afin de communiquer au mieux sur votre spectacle.

En cas de modifications dans vos éléments de communication entre le moment de votre candidature et le moment de rédaction de nos supports de communication, merci de nous en informer au plus vite.

Une relecture de la plaquette vous sera demandée courant juillet.

Pour la réussite du collectif, l'implication de votre compagnie dans la communication est nécessaire. Pendant le festival mais aussi en amont, chaque compagnie est invitée à communiquer sur son spectacle ainsi que sur l'ensemble des spectacles présents sur l'espace **TADAM** (donner ou laisser des plaquettes, affichage organisé de manière collectif dans la ville pour l'ensemble des spectacles...).

Article 5 : Professionnel·le·s

Même si **TADAM** communique sa programmation auprès d'une liste de professionnel·le·s, votre compagnie est responsable du travail de diffusion de son spectacle en amont, pendant et après. Une liste des professionnel·le·s des précédentes éditions est disponible.

Article 6 : Technique

Pour l'accueil technique de votre spectacle, nous vous demandons un maximum d'autonomie que ce soit au niveau matériel ou humain.

De plus, tout matériel pouvant apporter un supplément de qualité ou de confort à notre événement seront les bienvenus (gradins, matériel technique...).

Article 7 : Responsabilité

Votre Compagnie se produit à **TADAM**, dans le cadre du festival OFF de rue du Festival Mondial des Théâtres de Marionnette, de sa propre initiative, à ses frais, et sous son entière responsabilité.

Dans la mesure où elle rémunère son personnel, elle déclare assumer les responsabilités d'employeur qui lui incombent.

Votre compagnie est également tenue d'avoir une assurance pour son matériel, son personnel et ses véhicules.

En cas d'accident du travail impliquant les employés de la Compagnie, celle-ci est tenue d'effectuer les formalités légales.

Votre compagnie est responsable de son équipe tant dans le cadre des représentations que dans la vie collective (comportements, consommations).

Article 8 : Vie collective

Afin que le festival se déroule dans des conditions optimales, une participation à hauteur de 2 heures par jour et par personne vous est demandée.

Ces moments de participation à la vie collective sont précieux et indispensables. Au-delà de l'entraide, ce sont aussi des moments de partage qui nous permettent de nous rencontrer entre compagnies.

Si vous souhaitez venir avec des bénévoles afin de renforcer notre équipe sur place, iels sont les bienvenu·e·s !

Votre compagnie, à savoir chaque membre de son équipe, s'engage à respecter les règles administratives, les arrêtés municipaux, les conditions d'occupation de l'espace **TADAM** et également les lieux et le voisinage qui nous accueille temporairement.

Article 8 : Violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) et charte de comportement

Chaque personne de votre compagnie, à titre individuel, bénévoles compris, se doit d'avoir signé la convention VHSS et la charte de comportement pour valider sa présence sur l'espace **TADAM**.

Il s'agit bien de conventions individuelles signées par chaque membre de votre équipe présent sur place.

Ces documents vous seront envoyés si votre compagnie est retenue.

Sans cela votre participation en cas de sélection pourra être remise en question.

Fait à

Le

ASSOCIATION COLLECTIF ERRANCES
pour TADAM
2 rue Michel Servet
59000 LILLE

SIRET 830 837 332 00022
APE 9001 Z
LICENCE 2024-003189

La COMPAGNIE

SIÈGE SOCIAL

SIRET
APE
LICENCE

signatures avec la mention "lu et approuvé" :

Sabrina MARION

en qualité de Présidente

SIGNATAIRE COMPAGNIE

en qualité de